

[illegible]

Zones vertes

Zone agricole	Zone de parc public
Zone forestière (F)	Zone de verdure

Zones supprimées

FAP approuvé par le Ministre de l'Industrie, à titre réservoir

Dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dans une zone d'aménagement défilé

N°	Sensibilité / Désignation
A1	Sensibilité "urbanisation - art et rue"
E1	Sensibilité "urbanisation - centre d'affaires"
E2	Sensibilité "urbanisation - économie mixte"
E3	Sensibilité "urbanisation - intégration paysagère"
E4	Sensibilité "urbanisation - intégration paysagère"
B1	Sensibilité "urbanisation - boise"
B2	Sensibilité "urbanisation - zone tampon"
B3	Sensibilité "urbanisation - zone tampon"

[illegible]

Commune de Mondercange

Plan d'aménagement général

Référence : 386 092 / 2022
Le présent document appartient à la décision
d'approbation du : 15 / 11 / 2023
Le Ministre des Affaires étrangères

Léon Gloden

N°	PAP approuvés	Approuvés au Ministère de l'Intérieur	Relevés
11	Schöffengasse	15.04.2019	1836539C
12	Op. Félixlerter	07.02.2019	1836539C
1	Kummelriedl	24.10.2017	1900339C
9	Grand-Rue / Crehaus	17.03.2018	1740339C
10	Grödl-Rue	Modifications 10.07.2017	
08	THWA 91	18.10.2013	1880339C
07	Am Molter	04.06.2013	1979339C
06	Dreier	19.02.2013	1979339C
05	Waldmühl	30.05.2004	141939C
04	Auf Thils	05.02.2004	131039C
03	Auf Schindl	11.02.2003	1360339C
02	Rue de Reckling	14.01.1999	146839C
01	1045	30.05.1994	
N°	PAP approuvés	Approuvés au Ministère de l'Intérieur	Relevés

5	Plusieurs sites et articles	15.11.2023	386/022/2022	-
1	Parc Mohler	14.11.2023	386/021/2022	102049
N°	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Référence	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement

- Vote du conseil communal le 30 octobre 2020
 Approbation de la Ministre de l'Intérieur le 03 juin 2021
 Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable le 15 janvier 2022

Plan d'ensemble

☐ avec le découpage des plans à l'échelle 1:2.500